

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 27 juillet 2021

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille vingt et un-----

et le 27 juillet -----  
-----

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

21/07/2021

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage

21/07/2021

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane,  
DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. CHARLES Eric,  
Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE Eric, M. LABEYRIE Nicolas, Mme  
PLOQUIN Cécile, M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine.

Excusés : M. LANSMANT Sébastien (Procuration à M. Gérard BEZERRA), Mme  
BOUZIGON Muriel

Absent : M. CASTAY jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme Amandine CARRERE.

**Objet de la Délibération**

**Offre financement Banque Postale pour achat Maison de Retraite**

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'acquisition de la Maison de retraite,  
il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions  
générales version

CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Glissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 500 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 500 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 16/09/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,70 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur une base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : période annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisation à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 10 % du montant du contrat de prêt

**Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait à MONTREAL le 27 juillet 2021

Le Maire,